

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

L'expert-comptable, un acteur incontournable du développement économique local.

Présents auprès de 2,5 millions d'entreprises sur l'ensemble du territoire, les experts-comptables travaillent en synergie avec d'autres professionnels intervenant auprès du chef d'entreprise (notaires, structures de financement locales, etc.). Outre leur formation et leur expérience, ils disposent d'un panel d'outils : pour réaliser leurs missions auprès du chef d'entreprise, du dirigeant d'association mais aussi pour accompagner le processus décisionnel des politiques publiques locales.

L'expert-comptable intervient à **toutes les étapes de la vie d'une entreprise** ou d'une association : lors de sa création, dans son quotidien, dans son développement jusqu'à sa transmission.

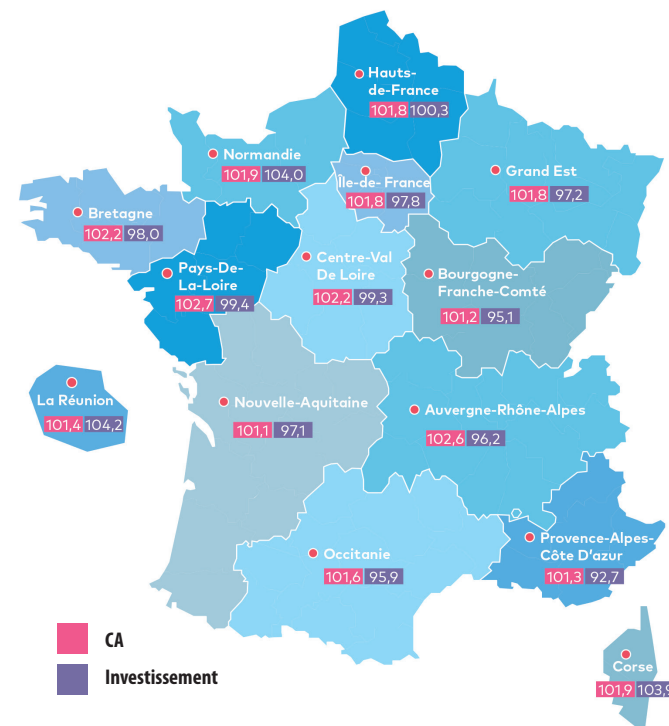
Il **connait l'entreprise qu'il accompagne**, l'environnement dans lequel elle évolue et les tendances du marché. À partir des documents comptables, il analyse la situation passée et évoque avec le dirigeant les perspectives de son entreprise et les opportunités à saisir.

Il **dispose d'outils techniques** pour appréhender les différents secteurs d'activité (artisanat, commerce, libéral) aux plans économique, financier, juridico-réglementaire, fiscal, social...

Outre ses missions traditionnelles liées à la tenue de la comptabilité et aux déclarations fiscales et sociales, il propose au dirigeant un plan d'actions adapté à la taille et aux enjeux de son entreprise et peut intervenir pour :

- Organiser et structurer l'entreprise,
- Optimiser ses coûts,
- Définir les besoins humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie,
- Rechercher des financements,
- Réfléchir à une nouvelle politique managériale pour impliquer davantage les salariés,
- Envisager les modalités de conquête de nouveaux marchés, notamment à l'international,
- L'accompagner dans sa transition numérique.

Fort de sa connaissance des entreprises, l'**Ordre des experts-comptables** a développé le baromètre Image PME, qui permet d'avoir une connaissance fine du tissu économique par secteur d'activité, territoire géographique (jusqu'au niveau départemental) et taille d'entreprise. Les indices d'activité et d'investissement d'Image PME permettent d'avoir une vision conjoncturelle précise de l'évolution du chiffre d'affaires ou de l'investissement, mensuellement ou trimestriellement, d'un secteur et/ou d'un territoire. Ils sont calculés à partir des données de la base Statexpert, issues des télédéclarations transmises à l'administration fiscale par les experts-comptables pour le compte de leurs clients. Ils se basent sur **un échantillon de plus de 320 000 TPE-PME au niveau national**. Disponibles quelques jours seulement après ces télédéclarations, ces indices permettent de mesurer très rapidement l'impact d'un évènement ou d'une mesure sur l'activité des petites et moyennes entreprises. Pour compléter ces indicateurs, l'Ordre produit chaque trimestre une analyse nationale des résultats, ainsi que des déclinaisons par région administrative, qui sont régulièrement transmises aux députés et sénateurs, mais aussi à la presse ou à d'autres acteurs de la vie économique par les Conseils régionaux de l'Ordre. Chaque année, l'Ordre édite également une synthèse des résultats annuels issus des liasses fiscales de près d'1 million de TPE-PME. Sur l'année 2017, le chiffre d'affaires cumulé de ces TPE-PME dépasse les 650 milliards d'euros.



+2,7%

Plus forte hausse de l'activité pour les Pays-de-la-Loire

+4%

Plus forte hausse de l'investissement pour La Réunion

Source : Image PME, base Statexpert

Note de lecture indice activité des Pays-de-La-Loire, indice à 102,7 : le chiffre d'affaires des TPE-PME des Pays-de-La-Loire a augmenté, à nombre de jours comparables, de 2,7% au 3^e trimestre 2018, comparativement au 3^e trimestre 2017.

Ces éléments de données permettent aux experts-comptables et à son Ordre professionnel d'être des **observateurs privilégiés de la vie économique des petites et moyennes entreprises et d'apporter un regard unique sur leur santé**.

L'Ordre a souhaité ouvrir une partie de ces informations à tous, avec un accès aux données mensuelles et trimestrielles, qui peuvent être

croisées par région et pour cinq secteurs d'activité : le commerce, la construction, l'industrie manufacturière, l'hébergement restauration, les transports et l'entreposage. Elles sont disponibles sur le site www.imagepme.fr ou l'appli mobile.

Pour se rapprocher des Conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables : www.experts-comptables.fr, rubrique découvrir la profession.

L'expert-comptable, également conseil des collectivités publiques

Trouver de nouvelles recettes, valoriser le patrimoine de la collectivité, aider au processus des marchés publics, faire une prospective financière du mandat... autant de préoccupations qui constituent le quotidien des élus locaux. Fort de sa connaissance du tissu local et de ses compétences en matière de secteur public, l'expert-comptable peut être sollicité pour les aider. Ainsi, il peut réaliser le diagnostic financier du groupe territorial, apporter une assistance à la maîtrise des coûts, accompagner dans la mise en œuvre de la commande publique, aider aux choix d'un mode de gestion, mettre en place une procédure de bénévolat, etc. Outre ses missions d'assistance de comptabilité « classique » auprès des structures satellitaires des collectivités, essentiellement sociétés d'économie mixte et associations, l'expert-comptable peut mettre en exergue un besoin d'amélioration de l'organisation des processus comptables dans la collectivité, vérifier ou mettre en place un contrôle interne assurant la séparation des tâches, les points de contrôle et la chaîne hiérarchique, s'assurer du bon suivi du patrimoine et de sa gestion...

Précisons que la profession d'expertise-comptable est encadrée par des règles déontologiques strictes qui assurent des services contrôlés et rendus sous le sceau du secret professionnel et de l'indépendance.

> Pour en savoir plus, télécharger gratuitement le **GUIDE DES MISSIONS DE L'EXPERT-COMPTABLE DANS LE SECTEUR PUBLIC** : www.bibliordre.fr